

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 18 H 00 est présidée par Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX, Maire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du VENDREDI 13 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION :

5 Mai 2022

AFFICHEE LE :

5 Mai 2022

**DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :**

20 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 20

VOTANTS : 25

ETAIENT PRESENTS : Mme A.M PHILIPPEAUX – M. S. GEFFROY – M. B. DUBOIS – Mme M. GILBERT - M. F. NICAISE – Mme A.M VAN VEEN - Mme C. DOUIS – M. A. LENEZ – M. T. SAGET – Mme I. ROOS - M. C BENOIST – M. C. PAU – M. F. GERNIER – M. M. LEMOINE - Mme N. LEBECQ-SALLARD – M. J.M HEUVELINE - Mme S. BEAUDOUX - Mme C. CHENEGRIN - Mme A. PIERRE-CHAUCHAT – M. D. ROCHER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme M. TANNE – Mme E. PITEL – Mme B. BESNOUIN – Mme R. DAGORN – M. J. IGUAL

Madame M. TANNE a donné pouvoir à Monsieur M. M. LEMOINE
Madame E. PITEL a donné pouvoir à Madame A.M PHILIPPEAUX
Madame B. BESNOUIN a donné pouvoir à Madame I. ROOS
Madame R. DAGORN a donné pouvoir à Monsieur B. DUBOIS
Monsieur J. IGUAL a donné pouvoir à Madame C. CHENEGRIN.

ETAIENT ABSENTS : Monsieur J.F GUILBERT – Madame C. OUINE.

Monsieur Alain LENEZ a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Point n°5 - Délibération n° 22/33 : Avis sur le projet d’installation d’un nouveau parc éolien en mer au large de la Normandie au sein de la zone « Centre Manche »

**AVIS SUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UN NOUVEAU PARC EOLIEN EN MER
AU LARGE DE LA NORMANDIE AU SEIN DE LA ZONE « CENTRE MANCHE »**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code de l'environnement, et notamment l'article L121-8-1,

Considérant la Programmation Pluriannuelle de l'Energie 2019-2028 adoptée en avril 2020 et fixant un objectif de 40 % d'énergies renouvelables dans la production électrique d'ici 2028 ;

Considérant le projet d'installation d'un nouveau parc éolien en mer d'une puissance d'environ 1.5 GW, au large de la Normandie au sein de la zone « Centre Manche » sur environ 500 km² ;

Considérant la volonté de la Ville de Courseulles-sur-Mer de soutenir le développement des énergies renouvelables ;

Considérant que ce soutien doit être apporté en veillant à respecter les enjeux environnementaux, scientifiques et halieutiques ;

Considérant l'intérêt de bénéficier d'un retour d'expérience et d'une analyse des impacts après le démarrage, en 2023, de l'exploitation du parc éolien de Courseulles ;

Considérant le courrier adressé à Madame le Maire le 26 janvier 2022 par Madame la Ministre de la Transition Ecologique par lequel il est demandé aux communes situées sur le littoral de la façade maritime, d'émettre un avis sur le projet ;

Considérant le document de synthèse du dossier de concertation, fourni par le Ministère de la Transition Ecologique, ci annexé ;

Considérant que cet avis doit être remis avant la clôture d'une procédure de concertation préalable dont l'organisation a été confiée à l'Etat par la Commission Nationale du Débat Public, soit au plus tard le 16 mai 2022 ;

Après saisie et avis favorable de la commission Urbanisme et Environnement en date du 6 mai 2022 ;

Le Conseil Municipal est invité à :

■ **SOUTENIR** la réalisation de ces projets futurs ;

■ **EMETTRE** un avis favorable au projet de nouveau parc éolien en mer au large de la Normandie au sein de la zone « Centre Manche », *sous réserve* que soient prises en compte les observations formulées à partir de l'exploitation du Parc Eolien de Courseulles/Mer en 2023 ;

■ **AUTORISER** Madame le Maire, ou un représentant habilité, à communiquer et entreprendre toutes les démarches auprès des autorités ou publics concernés.

■ **AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	4	17	4	

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

LE MAIRE



M. Philippeaux
Gene-Marie PHILIPPEAUX

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20220513-D22-33-DE
Date de télétransmission : 19/05/2022
Date de réception préfecture : 19/05/2022

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20220513-D22-33-DE
Date de télétransmission : 19/05/2022
Date de réception préfecture : 19/05/2022